■ FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UNE CONDAMNATION CRIMINELLE



IDENTIFICATION DE L'ERGOTHÉRAPEUTE	
Nom :	Prénom :
N° de permis :	
Courriel:	N° de Téléphone :
DÉCLARATION	
☐ Je déclare avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal (joindre une copie certifiée conforme de la décision).	canadien me déclarant coupable d'une infraction criminelle
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	I étranger me déclarant coupable d'une infraction criminelle lle avait été commise au Canada (joindre une copie certifiée
DÉCISION	
Instance ayant rendu la décision :	
Province/Pays:	
Nº de dossier de la Cour :	
Date de la décision :	
Nature de l'infraction pour laquelle vous avez été reconnu(e) coupable (ex : conduite avec facultés affaiblies, etc.) :
Lieu et circonstances de la commission de l'infraction :	

Peine imposée :
L'infraction pour laquelle vous avez été reconnu(e) coupable a-t-elle, selon vous, un lien avec l'exercice de la profession? Expliquez :
☐ Je déclare solennellement que les renseignements donnés dans la présente déclaration sont exacts.
Signature : Date :
Aux fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.
Retourner ce formulaire dûment rempli, accompagné de la copie conforme de la décision, à : Secrétaire général
Ordre des ergothérapeutes du Québec 2021, avenue Union, bureau 920 Montréal, Québec H3A 2S9

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Ordre). Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Tout membre de l'Ordre qui a fait l'objet d'une condamnation criminelle visée par le présent formulaire a l'obligation de compléter intégralement le présent formulaire, y joindre les documents requis et le retourner au secrétaire général de l'Ordre, à défaut de quoi il pourrait faire l'objet d'une poursuite disciplinaire. Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir une demande écrite en ce sens à la responsable de l'accès aux documents de l'OEQ à fortierc@oeq.org



